

Projet de loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »

Séance publique du Sénat du 2 juin 2015 – 14h30

Explication de vote du groupe socialiste

Intervention de Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Mes cher(e)s collègues,

Nos travaux en **seconde lecture s'achèvent**.

Comme en première lecture, nos débats auront été **constructifs**.

Le **Sénat**, en tant que représentant des collectivités territoriales, a encore **rempli son rôle**.

Nous avons eu, toutes et tous, à **cœur de faire avancer le projet** de loi.

34 articles adoptés par l'Assemblée Nationale ont été **votés conformes**.

La Chambre haute a également **confirmé la suppression de 12** articles.

100 articles demeurent **encore en navette**.

Le groupe socialiste veut **remercier le gouvernement** pour sa vigilance et son écoute.

Il veut saluer le **travail**, toujours ô combien **remarquable, des deux rapporteurs** du texte.

Nous avons travaillé jusqu'ici dans un **état d'esprit constructif**.

Je n'ai aucun doute sur la **poursuite de cette volonté d'aboutir** à une réelle coproduction législative.

Nous avons toutes et tous conscience que nos territoires veulent de la stabilité.

Nous avons conscience que la réforme que nous sommes en train d'élaborer a vocation à **s'inscrire dans la durée.**

Les élus locaux, et celles et ceux qu'ils représentent, ne veulent **plus de changements incessants.**

Il s'est d'ailleurs écoulé **20 ans entre l'acte I et l'acte II** de la décentralisation.

Et un peu **plus de dix ans** ont passé depuis les **réformes** portées par notre éminent collègue Jean-Pierre **Raffarin.**

L'organisation de la République décentralisée n'est **pas un mécano qu'on monte et qu'on démonte au gré des majorités.**

Monsieur le Président **Larcher, en fin connaisseur des territoires, le sait** d'ailleurs parfaitement.

Il a appelé à **stabiliser** le fonctionnement de **nos institutions de proximité.**

Nous savons que cette **stabilité passe notamment par un consensus législatif** et un accord entre les deux chambres du Parlement.

C'est ce à quoi travaille le groupe socialiste.

De **réels points de convergence** existent avec nos collègues députés :

- Avec la **suppression de la clause de compétence générale** des régions et des départements.

- Sur le renforcement des **compétences** stratégiques des **régions** en matière de **développement économique et d'aménagement du territoire.**

- Avec la reconnaissance de **compétences recentrées sur les solidarités sociales et territoriales pour les départements.**

- Nous savons également désormais que le **maintien des routes et des collèges** dans le giron des **départements** est **acquis.**

Nous nous en félicitons.

Sur **d'autres sujets**, nous devons encore surmonter nos divergences :

- Le Sénat a maintenu la compétence **transports scolaires et transports non urbains à la demande aux départements**.
- Il a également voulu que les **ports maritimes et intérieurs restent** de la compétence des **départements**.
- Il a aussi souhaité que **le tourisme demeure** une compétence **partagée**.
- Sur **l'accroissement des compétences des intercommunalités**, le Sénat a **supprimé le transfert obligatoire** des compétences « eau », assainissement » et « déchets ».

Je suis convaincu que **nous parviendrons à des compromis avec la Chambre basse**.

Sur deux points en particulier, le groupe socialiste **regrettera l'attitude de la majorité sénatoriale** et plus particulièrement des membres de **l'ex-UMP** :

- Tout d'abord sur le **relèvement du seuil de création des intercommunalités**.

Si nous ne sommes **pas favorables à un seuil à 20 000 habitants**, nous ne sommes **pas non plus partisans du statu quo à 5 000 habitants**.

Nous vous avons **proposé un seuil minimum de 15 000 habitants** avec les **dérogations** proposées par l'Assemblée nationale, adaptées.

Les sénateurs **UDI** se sont également montrés soucieux de faire des **propositions d'ouverture**.

Les sénateurs **Ex-UMP** ont **refusé cette main tendue**.

- Le second point concerne la **remise en cause de l'application de la loi SRU**.

Une nouvelle fois la droite s'est employée à détricoter ce dispositif mis en place par la gauche il y a 15 ans.

L'article 55 de la loi SRU n'est pas utile, mes chers collègues, il **est indispensable**.

Indispensable **pour celles et ceux qui ne parviennent plus à se loger.**

Indispensable **pour la mixité, la cohésion et la paix sociale.**

Je le dis clairement, le vote du Sénat est **inacceptable à nos yeux.**

Comme nous regrettons de n'avoir pu aboutir sur le seuil intercommunal et que nous refusons catégoriquement cette nouvelle tentative de déshabillage de la loi S.R.U, le groupe socialiste s'abstiendra sur le texte proposé au vote du Sénat ce jour.

Une **abstention pleine d'attente** quant à la future CMP.

Une abstention qui dit bien notre disponibilité pour faire aboutir la CMP.

Le groupe socialiste souhaite vivement que sénateurs et députés parviennent à trouver un **point d'équilibre sur les points demeurant en discussion.**

Nous attendons de **l'Assemblée Nationale qu'elle entende notre refus de l'élection des conseillers communautaires au suffrage supra-communal, de la création du Haut conseil des territoires, et de la révision à la hausse de la minorité de blocage** pour le transfert de la compétence **PLU** à l'échelle **intercommunale.**

Sur ces trois points nous sommes déterminés et ils ne sont pas plus négociables que le seuil des intercommunalités et les dispositions de la loi S.R.U.

Mais pour que l'Assemblée Nationale nous entende, il faudra aussi que le Sénat sache aussi se montrer à l'écoute.

Mes chers collègues, le groupe socialiste s'abstiendra.

Je vous remercie.